



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/17/6
28 septembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion

Montréal, 14-18 octobre 2013

Points 3 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE ET CÔTIÈRE : DESCRIPTION DES AIRES D'IMPORTANCE ÉCOLOGIQUE OU BIOLOGIQUE (AIEB)¹

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties, à sa dixième réunion, a créé un processus mondial de description des aires d'importance écologique ou biologique reposant sur l'application des critères scientifiques énoncés à l'annexe I de la décision IX/20, d'autres critères scientifiques complémentaires et compatibles convenus aux échelles nationale et intergouvernementale, et l'orientation scientifique sur la désignation des aires marines situées au-delà des limites de juridiction nationale, conformes aux critères scientifiques énoncés à l'annexe I à la décision IX/20. Le processus serait appliqué dans le cadre d'une série d'ateliers régionaux auxquels participeraient les Parties et autres gouvernements, ainsi que les organisations compétentes et les programmes régionaux (décision X/29). La Conférence des Parties, à sa onzième réunion, a examiné les conclusions des deux premiers ateliers régionaux et demandé que des ateliers supplémentaires soient organisés dans les autres régions et sous-régions où les Parties souhaitent présenter un atelier (décision XI/17).

2. La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif dans le but de présenter un bref compte rendu des progrès accomplis dans l'organisation des ateliers sur la description des aires conformes aux critères des AIEB (partie II). Les parties suivantes de la note décrivent l'information scientifique et technique utilisée dans le cadre du processus de la Convention pour la description des aires conformes aux critères des AIEB, répondant ainsi aux préoccupations centrales de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et aux besoins techniques pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Les ensembles de données biographiques, biologiques, physiques et océanographiques sont décrites dans la partie III. La partie IV explique la façon dont ces données ont été compilées et résumées pour les ateliers, et la façon dont les participants aux ateliers ont analysé les données afin de décrire les AIEB. La partie V décrit l'utilisation

* UNEP/CBD/SBSTTA/17/1.

¹ La terminologie et la présentation du matériel dans cette note ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat sur le statut juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

potentielle d'information scientifique reliée aux AIEB pour accroître les efforts déployés pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les aires marines. Pour terminer, la partie VI présente certaines conclusions et enseignements généraux tirés. Une version élargie de la présente note comprenant des références complètes et des représentations graphiques supplémentaires est proposée dans un document informatif (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3). La présente note et la note informative ont été préparées à partir de l'information fournie par les membres de l'équipe technique de l'Organisme australien de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CISRO) et de l'Université Duke (États-Unis), les deux équipes ayant apporté un soutien scientifique et technique aux divers ateliers régionaux.

3. La Conférence des Parties, à ses dixième et onzième réunions, a souligné que l'application des critères scientifiques aux AIEB est un exercice scientifique et technique, tandis que l'identification des AIEB et le choix des mesures de conservation et de gestion relèvent des États et des organisations intergouvernementales compétentes, conformément au droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (décisions X/29 et XI/17).

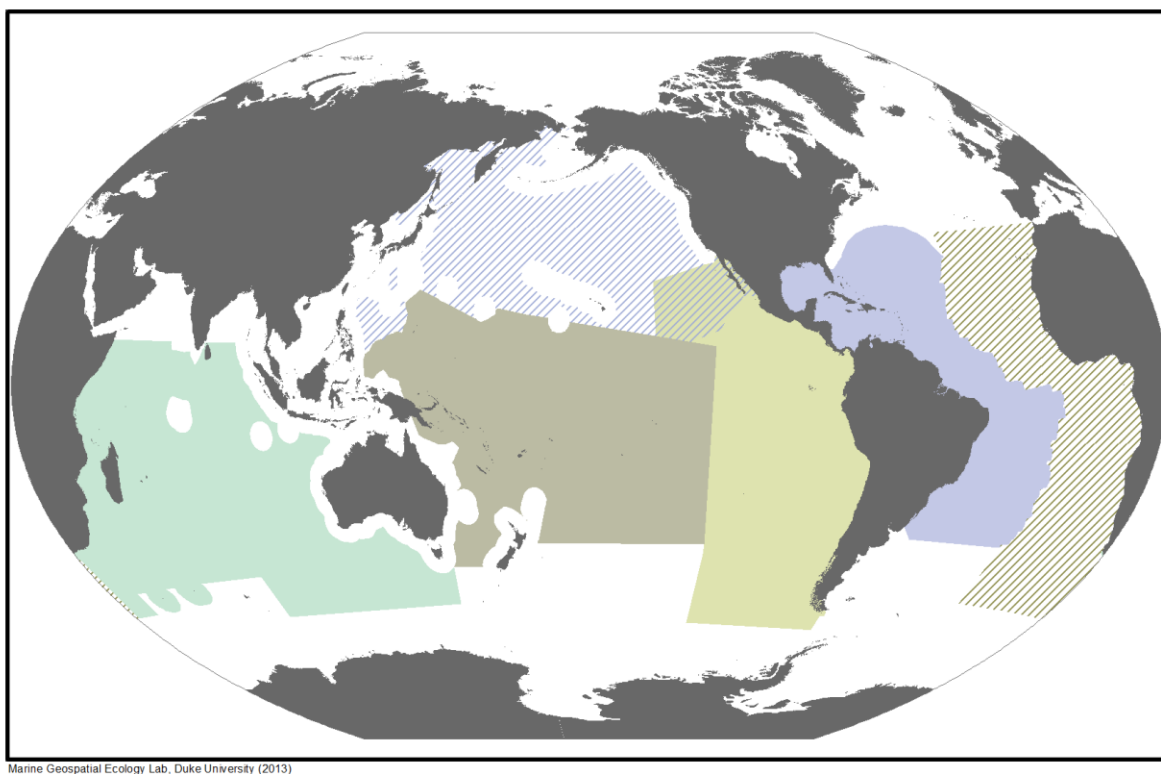


Figure 1. Étendue géographique des six ateliers régionaux organisés par le Secrétariat de la CDB dans le but de faciliter la description des aires conformes aux critères des AIEB

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ORGANISATION DES ATELIERS RÉGIONAUX SUR LA DESCRIPTION DES AIEB

4. Le Secrétariat a organisé six ateliers régionaux depuis novembre 2011, en réponse aux décisions X/29 (paragraphe 36) et XI/17 (paragraphe 12). Le Secrétariat collabore également avec les procédés d'AIEB existants mis sur pied par les organisations régionales dans les régions du nord-est de l'Atlantique et de la Méditerranée.

5. La Conférence des Parties, à sa onzième réunion, a examiné les conclusions des deux premiers ateliers, tenus dans les régions du Pacifique Sud-ouest, et des Caraïbes et de l'Atlantique Centre-Ouest et,

conformément à sa décision XI/17, les rapports sommaires sur la description des aires conformes aux critères des AIEB, préparés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa seizième réunion, ont été soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies et ses groupes de travail compétents, dans une lettre du Secrétaire exécutif de la CDB au Secrétaire général. Ce document est désormais disponible dans les six langues des Nations Unies sous la cote A/67/838 du système de diffusion électronique des documents des Nations Unies.²

6. Les conclusions des quatre autres ateliers régionaux seront soumises à la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en juin 2014, aux fins d'examen, et par la suite à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, en octobre 2014. Ces ateliers ont été présentés dans les régions suivantes :

- a) Océan Indien austral (Flic en Flac, Maurice, 31 juillet – 3 août 2012);³
- b) Tropiques de l'est et Pacifique tempéré (Galapagos, Équateur, 28 - 31 août 2012);⁴
- c) Pacifique-Nord (Moscou, Fédération de Russie, 25 février – 1^{er} mars 2013);⁵ et
- d) Sud-est de l'Atlantique (Swakopmund, Namibie, 8 - 12 avril 2013).⁶

7. La figure 1 illustre l'étendue géographique des six ateliers régionaux sur les AIEB organisés par le Secrétariat depuis la dixième réunion de la Conférence des Parties. Le tableau 1 résume les principaux renseignements au sujet des ateliers. Quatre-vingt-douze pays ont été représentés aux six ateliers régionaux organisés à ce jour par le Secrétariat et ils ont décrit 172 aires conformes aux critères des AIEB. De plus amples détails au sujet des quatre ateliers ci-dessus sont offerts dans les pages Web dont les liens sont fournis dans les notes au bas de la page.

Tableau 1. Six ateliers régionaux convoqués par le Secrétaire exécutif

Ateliers régionaux de la CDB sur les AIEB	Date	Pays hôte	N ^{bre} de pays	N ^{bre} d'organisations	AIEB (A)	AIEB avec ZEE (B)	AIEB avec AAJN (C)
Pacifique Sud-Ouest	Nov. 2011	Fidji	15	10	26	22	11
Caraïbes et Atlantique Centre-Ouest	Fév. 2012	Brésil	23	15	21	21	5
Océan Indien austral	Juil. 2012	Maurice	16	20	39	30	13
Tropiques de l'est et Pacifique tempéré	Août 2012	Équateur	13	12	21	18	7
Pacifique-Nord	Fév. 2013	Russie	8	7	20	15	5
Sud-est de l'Atlantique	Avril 2013	Namibie	17	15	45	42	7
<i>Total</i>			92	79	172	148	48

(A) Nombre d'aires décrites conformes aux critères des AIEB par l'atelier

(B) Nombre d'aires décrites conformes aux critères d'AIEB situées entièrement ou en partie à l'intérieur des limites de juridiction nationale

(C) Nombre d'aires décrites conformes aux critères d'AIEB situées entièrement ou en partie au-delà des limites de juridiction nationale

Remarque : A n'est pas égal à B+C car certaines AIEB contiennent des aires situées à l'intérieur et au-delà des limites de juridiction nationale

² http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/67/838

³ Rapport et documentation publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SIO-01>

⁴ Rapport et documentation publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-ETTP-01>

⁵ Rapport et documentation publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-NP-01>

⁶ Rapport et documentation publiés sur le site : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SEA-01>

8. À la demande de la Conférence des Parties, à sa onzième réunion (décision XI/17), le Secrétariat collabore avec plusieurs Parties et organisations compétentes à l'organisation des ateliers suivants sur les AIEB dans les autres régions :

a) Arctique (Helsinki, Finlande, 3-7 mars 2014, notification 2013-085 (n° de référence SCBD/SAM/JL/JG/82648) émise le 23 septembre 2013); et

b) Nord-ouest de l'Atlantique (prévue à Montréal, en mars 2014)

D'autres ateliers seront organisés en collaboration avec les Parties et les organisations régionales concernées.

9. Les informations scientifiques et techniques destinées aux ateliers régionaux ont été fournies, en partie, par l'Initiative mondiale pour la diversité biologique des océans (GOBI)⁷ créée en tant que programme de la présidence de la neuvième réunion de la Conférence des Parties.

10. Un atelier régional de renforcement des capacités a été organisé à Dakar, en Afrique de l'Ouest, du 4 au 8 février 2013, dans le cadre de l'Initiative pour un océan durable⁸, afin de renforcer les capacités des Parties pour la diversité biologique marine et côtière, notamment en ce qui a trait à la description des AIEB, en réponse aux demandes de la Conférence des Parties (paragraphe 37 de la décision X/29 et paragraphe 14 de la décision XI/17). Un autre atelier de l'IOD sera présenté à Guangzhou, en Chine, du 9 au 13 décembre 2013, pour la région de l'Asie de l'Est et du Sud-est.

III. DONNÉES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES HABITATS DE HAUTE MER ET DES GRANDS FONDS MARINS EN APPUI AU PROCESSUS DES AIEB

A. *Progrès dans la compréhension scientifique de la diversité biologique marine dans les habitats de haute mer et des grands fonds marins*

11. Les récents progrès en matière de collecte et d'analyse de données ont amélioré notre compréhension des écosystèmes et des habitats de haute mer et des grands fonds marins. Des progrès techniques ont été réalisés dans la détection à distance, l'acoustique marine, le chalutage hauturier, la génétique et les véhicules autonomes, alors que les progrès analytiques fournissent aux scientifiques les outils nécessaires pour intégrer cette riche source d'information. De plus, le programme décennal (2000-2010) de Recensement de la vie marine a réuni plusieurs chercheurs de nombreux pays afin d'examiner la science de la mer dans les aires situées à l'intérieur et au-delà des limites de juridiction nationale.

12. L'élaboration d'ensembles de données mondiales sur les conditions océanographiques provenant de la détection à distance, de collections in situ (p. ex., DRIFTER ARGO) et de modèles d'assimilation a accéléré la compréhension des grands processus de la haute mer et des grands fonds marins. La collecte de données à long terme sur la température de la surface de la mer, la couleur et la productivité des océans, la salinité, l'oxygène dissous, le nitrate, le silicate et l'altimétrie de la surface de la mer ont contribué à accélérer les avancées relatives aux données océanographiques mondiales et à la compréhension des environnements des grands fonds marins. Les archives de données telles que l'Atlas des océans du monde et l'Atlas des mers régionales du CSIRO offrent désormais un libre accès à ces données mondiales.

13. Le perfectionnement et l'analyse des ensembles de données bathymétriques mondiales fournissent de l'information de référence sur les caractéristiques topographiques telles que les monts marins, les dorsales et les canyons sous-marins. Les nouvelles données dérivées servant à repérer et à classer les monts marins, les canyons coralliens d'eau froide, et les monts hydrothermaux et suintements froids fournissent de l'information critique sur ces importantes caractéristiques des grands fonds marins.

⁷ Pour plus d'information, voir le site <http://www.gobi.org/>.

⁸ <http://www.cbd.int/marine/doc/soi-brochure-2012-en.pdf>.

B. Classifications biogéographiques

14. Les progrès dans les données et les connaissances des environnements de haute mer et des grands fonds marins contribuent au développement de nouvelles classifications biogéographiques. Des classifications biogéographiques ont été élaborées pour les environnements en surface de la mer et des fonds marins, alors que la classification des régions de colonnes d'eau pélagiques ne fait que commencer.

15. Les systèmes de classification biogéographique divisent l'océan en régions selon les caractéristiques environnementales et la composition en espèces, lorsque les données sur cette dernière sont disponibles. Les caractéristiques environnementales générales des environnements benthiques et pélagiques (caractéristiques de la structure de l'habitat, fonctions et procédés écologiques et caractéristiques physiques telles que les caractéristiques de l'eau et la topographie du fond marin) aident à choisir des régions relativement homogènes sur le plan des habitats et des caractéristiques des communautés biologiques qui y sont associées. Ces régions sont ensuite rendues plus précises grâce à des connaissances directes ou des connaissances acquises par déduction sur la répartition des espèces et des communautés selon les processus de dispersion, d'isolation et d'évolution, afin que la classification saisisse également les caractéristiques biologiques uniques des différents bassins et plans d'eau.

16. Les données biogéographiques ont offert un contexte essentiel pour l'évaluation des AIEB et ont contribué à l'élaboration du modèle des ateliers régionaux. Les cartes biogéographiques ont joué deux rôles lors des ateliers. Les régions biogéographiques ont servi à préciser l'étendue géographique de chacun des ateliers et les données biogéographiques ont aidé à identifier les caractéristiques et les aires conformes aux critères des AIEB.

17. Les classifications biogéographiques suivantes ont été utilisées lors des ateliers sur les AIEB :

a) La classification biogéographique des hautes mers et des grands fonds marins mondiaux (GOODS)⁹ est la méthode la plus récente et la plus complète de classer les hautes mers et les grands fonds marins en régions biogéographiques distinctes;

b) La classification de la province marine de Longhurst, déterminée par le rôle dominant du forçage physique de la répartition des phytoplanctons. Les frontières de ces provinces ne sont pas fixées dans le temps et dans l'espace. Elles sont dynamiques et se déplacent selon les changements saisonniers et interannuels du forçage physique;

c) Deux classifications biogéographiques du plateau continental : les écosystèmes marins du monde (MEOW) et les grands écosystèmes marins.

18. Les connaissances des aires benthiques des océans du monde se sont développées au-delà des monts marins et des plateaux continentaux au cours des dernières décennies, mais il existe encore de grandes aires sur lesquelles il existe peu d'information, surtout d'ordre biologique. Les données sur les zones pélagiques profondes sont très rares et ces zones ne figurent pas dans les programmes de suivi et de gestion ou de planification de la conservation à l'heure actuelle. Par contre, les programmes de recensement de la vie marine et les initiatives nationales fournissent désormais une abondance de nouvelles données sur les royaumes pélagiques profonds. Ces données contribuent aux travaux sur une nouvelle biogéographie pélagique des eaux profondes réalisés sous les auspices de l'Initiative de la diversité biologique des océans mondiaux et INDEEP.

C. Données biologiques

19. Plusieurs couches de données biologiques communes ont été recueillies et utilisées en appui aux ateliers sur les AIEB. Ces couches de données portaient sur les habitats, les espèces protégées, les sites d'alimentation et de reproduction, la pêche commerciale et les données cumulatives sur la diversité biologique. Les données biologiques ci-dessous ont été utilisées dans les ateliers sur les AIEB :

⁹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001824/182451e.pdf>.

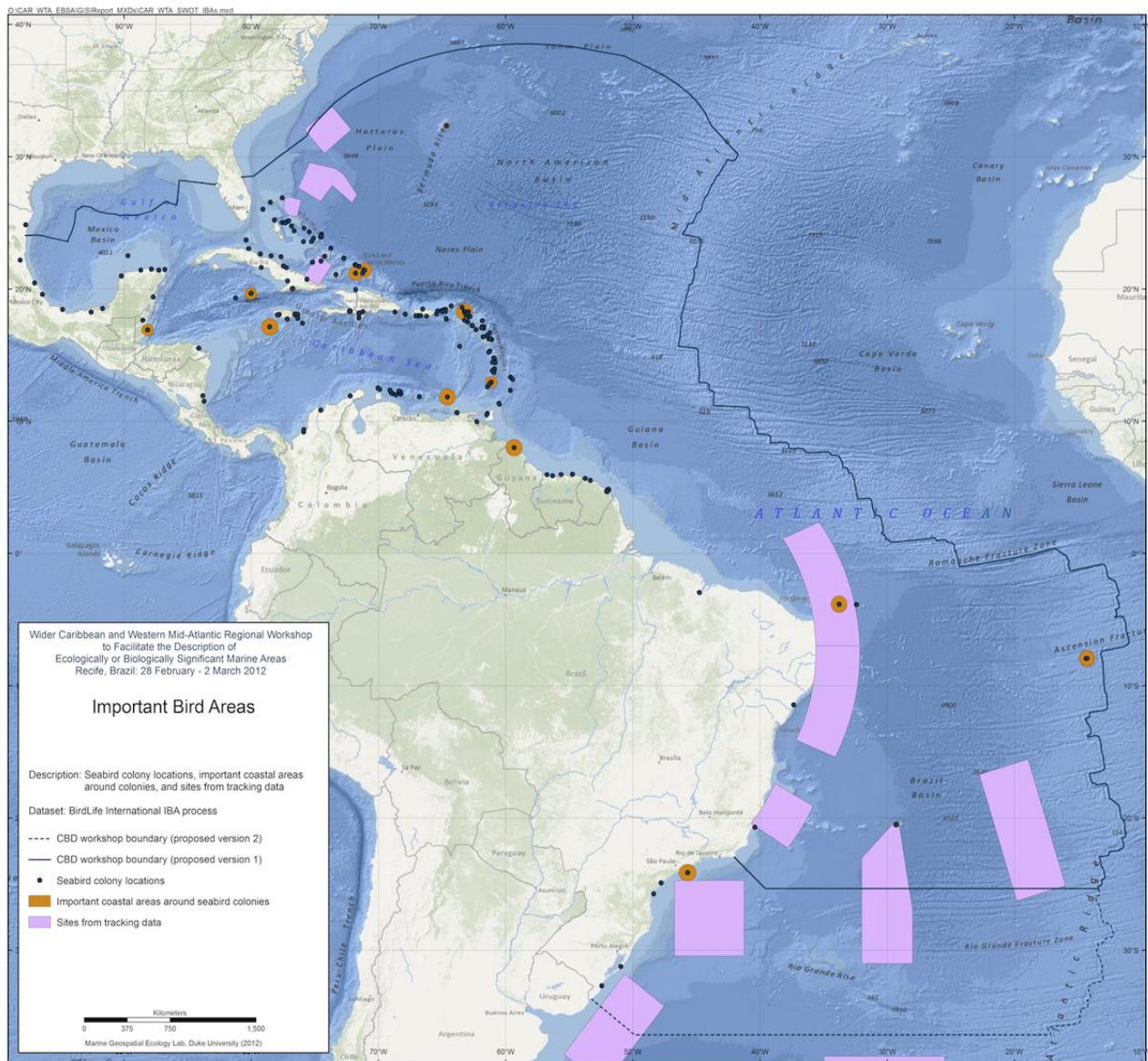
a) *La répartition des coraux d'eau profonde.* Cet indicateur est très important car il s'agit d'une espèce qui crée des habitats et procure des fonctions d'écosystème critiques aux écosystèmes d'eau profonde. Les études directes sur les habitats coralliens d'eau profonde étant rares, les modèles prévisionnels d'habitats sont de plus en plus utilisés afin de repérer la répartition des espèces dans les aires où aucun échantillon n'a encore été prélevé;

b) *Aires d'importance pour les oiseaux.* BirdLife International a publié des analyses d'aires d'importance pour les oiseaux afin de contribuer à la description des aires très utilisées par les oiseaux de mer dans le cadre du processus de description des AIEB. La figure 2 est un exemple. Les aires d'importance pour les oiseaux respectent quatre critères de base : les espèces menacées à l'échelle mondiale, les espèces non répandues, les espèces limitées à un biome et les regroupements d'espèces.¹⁰ L'ensemble des aires d'importance pour les oiseaux forme un réseau de sites d'importance pour les espèces côtières, pélagiques, résidentes et migratrices. L'information prélevée dans les descriptions des aires d'importance pour les oiseaux a été très pertinente à l'application des critères des AIEB relatifs à « l'importance particulière pour les stades du cycle de vie des espèces », les « espèces menacées », la « diversité » et la fragilité »;

c) *Comptes rendus de l'observation des espèces et indices de la diversité biologique.* Ces données ont été recueillies sur OBIS, le système d'information biogéographique sur les océans maintenu par la COI de l'UNESCO/programme IODE qui archive et distribue de l'information biogéographique aux fins d'utilisation dans les analyses scientifiques, de gestion et des politiques.¹¹ OBIS est le plus grand centre documentaire de données biologiques sur les océans du monde et comptait plus de 30 000 000 observations biologiques en ligne enregistrées lors de la tenue des ateliers sur les AIEB (voir par exemple la figure 3 du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3). Des données ont été produites pour la diversité des espèces, les espèces sur la liste rouge de l'UICN, les mammifères marins et les tortues de mer.

¹⁰ <http://www.birdlife.org/datazone/info/ibacritglob>.

¹¹ <http://www.iobis.org/>.



(Source : BirdLife International)

Figure 2. Atelier de la région des Caraïbes et de l'Atlantique Centre-Ouest : Aires d'importance pour les oiseaux

20. Des données dérivées supplémentaires sur certaines topographies ont été obtenues pour les participants aux ateliers, notamment des modèles de probabilité des habitats, des relevés d'incidence ciblée pour les espèces rares ou menacées, et la répartition saisonnière/annuelle provenant de données sur l'étiquetage et le suivi (voir par exemple la figure 4 du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3). Des données extraites de vieux dossiers de pêche à la baleine de 1780 à 1920 ont été utilisées pour informer les participants sur les répartitions possibles de quatre espèces de baleines au fil de l'histoire (voir par exemple la figure 5 du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3). Bien que les ateliers sur les AIEB se soient surtout intéressés à la haute mer, des données mondiales sur les récifs coralliens, les phanérogames et les mangroves ont été accumulées à partir des ensembles de données du Centre mondial de surveillance pour la conservation. Les données sur les sites de nidification des tortues de mer proviennent du système d'information sur l'état des tortues de mer du monde.

D. Données physiques et océanographiques

21. Les données bathymétriques fournissent une couche de données de base pour l'identification des caractéristiques benthiques et l'interprétation des habitats de haute mer et des grands fonds marins. L'ensemble de données de GEBCO 08 a été utilisé lors des ateliers régionaux afin de travailler avec une surface bathymétrique commune.¹² Cet ensemble de données représente une grille mondiale de 30 secondes d'arc créée en combinant des sondages de profondeur par bateau et des interpolations entre les points de sondage à partir des données sur la gravité dérivées d'un satellite. Les caractéristiques bathymétriques suivantes ont apporté une importante contribution aux processus de description des AIEB :

a) *Monts marins et pinacles*. Ils s'élèvent souvent à plus de 1 000 m du fond de la mer et représentent un habitat important pour les prédateurs aquatiques, les poissons d'eau profonde démersaux et les invertébrés benthiques. Les dernières évaluations font état de 33 452 monts marins et de 138 412 pinacles, ce qui constitue le plus vaste ensemble de monts marins et de pinacles identifiés à ce jour. Les sondages n'ayant été menés que sur 6,5 pour cent des fonds marins, d'autres monts marins seront vraisemblablement découverts à mesure que les méthodes de sondage s'améliorent. Les données spatiales sur la répartition des monts marins et des pinacles potentiels ont été une contribution importante aux ateliers régionaux sur les AIEB;

b) *Écosystèmes chimiotrophes (monts et suintements)*. Caractéristiques du fond marin uniques et rares à l'échelle mondiale. Les données sur les écosystèmes chimiotrophes ont été accumulées dans le cadre du programme des sciences des écosystèmes chimiotrophes du Recensement de la vie marine, offert sur ChEssBase;¹³

c) *Grands canyons sous-marins*. Ces caractéristiques importantes influencent la biogéographie des hautes mers et des grands fonds marins. Les canyons associés à des fleuves ou créant des incisions dans les plateaux ont tendance à abriter une plus grande biomasse benthique et une plus grande biodiversité que les canyons ne créant pas d'incisions dans les plateaux. L'ensemble de données utilisées aux ateliers sur les AIEB portait sur 5 849 grands canyons sous-marins des océans du monde.

22. La description des aires conformes aux critères des AIEB ne vise pas uniquement les caractéristiques benthiques fixes, mais aussi les caractéristiques dynamiques de la surface des océans et des zones pélagiques. Les climatologies océaniques (voir la figure 3, par exemple) ont offert un ensemble de données essentielles à la description de ces aires. L'Atlas des océans du monde et l'Atlas des mers régionales de CSIRO¹⁴ ont offert des données climatologiques océanographiques mondiales. Ces données ont fourni de l'information sur la température de la surface de l'eau, la salinité, le nitrate, le silicate, le phosphate, l'oxygène et la profondeur des couches mixtes. Les caractéristiques particulières suivantes ont aussi été utilisées dans les ateliers :

a) *Fronts météorologiques à la surface de l'eau*. Des cartes combinées des fronts météorologiques à la surface de l'eau fondées sur des analyses de données à une résolution de 9 km ont été mises à la disposition des ateliers sur les AIEB. La technique des fronts combinés réunit l'emplacement, la pente, la persistance et la proximité de tous les fronts observés sur une période donnée sur une même carte;

b) *Productivité des océans*. Des données standards sur la productivité des océans ont été fournies aux ateliers afin d'aider à identifier les zones de grande productivité, un des sept critères des AIEB (voir par exemple la figure 7 du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3);

c) *Couche du minimum d'oxygène*. La couche du minimum d'oxygène est la couche océanique ayant la moins grande teneur en oxygène dissous à cause du taux élevé de consommation d'oxygène et du faible taux d'approvisionnement advectif d'eau riche en oxygène. Cette couche a une

¹² http://www.gebco.net/data_and_products/gridded_bathymetry_data/.

¹³ http://www.noc.soton.ac.uk/chess/database/db_home.php.

¹⁴ <http://www.marine.csiro.au/~dunn/cars2009/>.

influence directe sur la stratification et la répartition des espèces et des habitats des hautes mers et des grands fonds marins;

d) *Hauteur de la surface de la mer.* Cette donnée contribue à l'interprétation de caractéristiques océanographiques importantes telles que l'emplacement des remous de remontée d'eau et de plongée d'eau;

e) *Densité méso-échelle des remous.* La densité et la répartition des remous peuvent contribuer à décrire les aires conformes aux critères des AIEB. La direction de rotation du remous peut donner lieu à une remontée d'eau plus froide et riche en nutriments provenant des fonds marins ou une plongée d'eau de surface et des regroupements d'organismes planctoniques. Toutes ces zones représentent des aires à plus grande concentration de proies. Par conséquent, les aires à forte densité de remous pourraient vraisemblablement être des points de regroupement de plusieurs espèces pélagiques;

f) *Énergie cinétique des remous.* Tout comme le repérage des remous, l'identification des aires où l'énergie cinétique des remous est élevée se prête à l'interprétation des caractéristiques de surface et des regroupements importants. L'énergie cinétique des remous mesure la turbulence et la force du débit du courant nord-sud et est-ouest simultanément. Une valeur élevée indique généralement un bon mélange et une productivité accrue. Ces aires signalent vraisemblablement des points de regroupement de plusieurs espèces pélagiques, tout comme la densité des remous;

g) *Climatologie des bouées dérivantes des courants près de la surface.* L'information sur la position, la direction et la vitesse des courants océaniques est importante afin d'interpréter les caractéristiques écologiques et biologiques des hautes mers;

h) *Vitesse des courants de surface.* Des observations par satellite de la hauteur de la surface, des courants géostrophiques, des modules de vitesse du vent et de la hauteur significative des vagues ont aussi été fournies à titre de couches de données communes pour la description des AIEB.

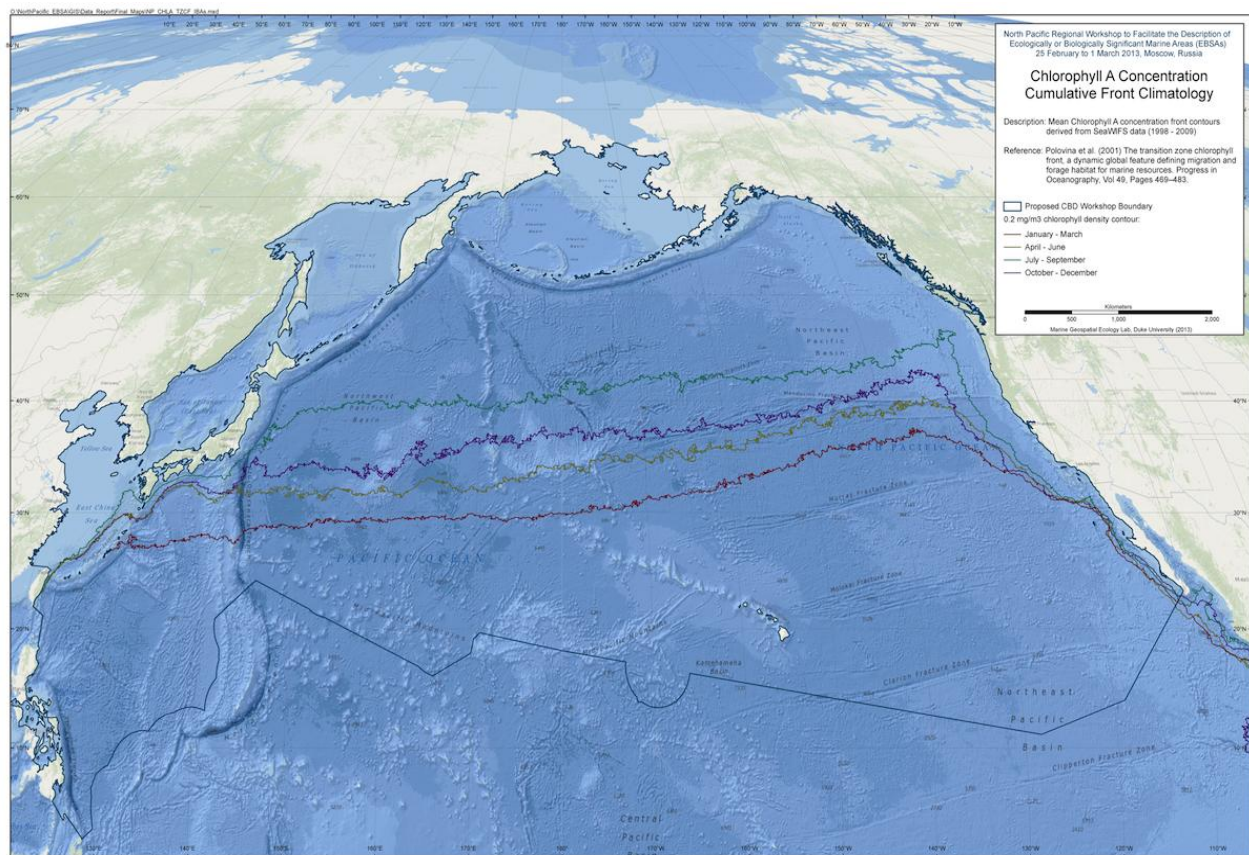


Figure 3. Atelier régional du Pacifique-Nord : Concentration en chlorophylle A, climatologie cumulative des fronts

IV. ANALYSE, COMPILATION, SYNTHÈSE ET CARTOGRAPHIE RÉGIONALES DES DONNÉES SCIENTIFIQUES DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DESCRIPTION DES AIEB

23. Les données scientifiques décrites ci-dessus ont été regroupées en rapports de données pour les différentes régions par des groupes de soutien technique de l'Organisation australienne de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) ou de l'Université Duke (États-Unis) avant les ateliers, en guise de soutien aux ateliers sur les AIEB. Les ensembles de données portaient sur les trois principaux types de données abordées dans la partie précédente, à savoir les données biogéographiques, biologiques et physiques/océanographiques. Les rapports de données proposaient une interprétation conséquente et complète des conditions environnementales à tous les ateliers, complétée par la suite par des ensembles de données régionales pertinentes. Ces données ont été obtenues auprès de centres mondiaux de données océanographiques et biogéographiques ainsi que de chercheurs travaillant dans les régions d'intérêt pour les ateliers.

24. Les données de base ont été complétées par les équipes de soutien technique afin d'y inclure les données existantes sur les caractéristiques, les géographies et les espèces présentant un intérêt unique dans chacune des régions. Le Secrétariat et les équipes techniques ont communiqué intensivement avec les Parties, les travailleurs scientifiques et les institutions pouvant contribuer aux ateliers sur les AIEB avant la tenue de ceux-ci, au moyen de notifications de la CDB sollicitant la soumission d'information

scientifique pertinente.¹⁵ Les données sur les patrons de migration régionale, la répartition des espèces endémiques et les cycles océanographiques régionaux (p. ex., *El Nino* / oscillation australe) sont des exemples d'ensembles de données régionales spécifiques).

25. Les organismes régionaux de gestion de la pêche ont aussi été sollicités à l'occasion des ateliers afin d'obtenir des données publiques sur la pêche et de l'information pouvant appuyer la description des aires conformes aux critères des AIEB. Des cartes de la pêche commerciale d'espèces pélagiques ont été obtenues auprès du service de données de l'Atlas du thon de la FAO, dans certains cas. Des données ont également été obtenues directement de la Commission de la pêche de l'ouest et du centre du Pacifique et de la Commission des thons de l'océan Indien.

26. Certaines Parties ont mené leurs propre processus préparatoire national afin de contribuer à leurs ateliers régionaux respectifs, en mobilisant les experts interdisciplinaires nationaux aux fins de collaboration scientifique. Les analyses biogéographiques menées en Afrique du Sud afin de contribuer au processus de gestion marine et les analyses menées au Brésil sur les aires marines situées à l'intérieur des limites de juridiction nationale sont des exemples notables.

27. Plusieurs analyses régionales ont aussi été mises à la disposition des participants. Une évaluation des aires potentielles de patrimoine mondial dans l'océan Indien occidental menée par Recherche et développement des océans côtiers a été une importante source d'information pour l'atelier de l'océan Indien austral, et une analyse de l'écart menée par le Réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) a facilité la description de plusieurs aires de la région conformes aux critères des AIEB. D'autres ensembles de données régionales ont aussi été utilisés tels que les données sur les sites de nidification et d'alimentation des tortues, les interactions entre les thons et les monts marins et la répartition du thon rouge du Sud.

28. Des données plus petite échelle ont été fournies avant ou pendant les ateliers dans certains cas. L'Association des pêcheurs en haute mer de l'océan Indien austral (SIDOFA) a fourni une imagerie acoustique détaillée des aires de l'océan Indien (voir la figure 8 du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3). Plusieurs de ces aires sont aussi des aires benthiques protégées par la SIDOFA. Plusieurs participants ont apporté de l'information détaillée sur des aires particulières de leurs eaux nationales qui pouvait avoir de l'importance pour la description des aires conformes aux critères des AIEB. Les participants ont également fourni plusieurs documents et analyses scientifiques dont les équipes techniques ignoraient l'existence. Ces documents ont servi de base pour la description de plusieurs AIEB concernant des aires marines situées au-delà des limites de juridiction nationale.

Regroupement et présentation des données à l'atelier

29. Les équipes de soutien technique de CSIRO et de l'Université Duke ont compilé et colligé les données dans un système d'information géographique (SIG) à la demande du Secrétariat. Les données ont ensuite été regroupées dans des rapports de données¹⁶ remis aux participants avant la tenue des ateliers régionaux. Les différents ensembles de données ont été décrits dans le rapport des données et accompagnés des références, des métadonnées et des représentations cartographiques pertinentes. Les cartes contenues dans les rapports de données ont été remises aux ateliers en grand format imprimé aux fins d'examen et de discussion par les participants. Toutes les données regroupées dans les rapports de données des ateliers ont été fournies aux ateliers dans des ordinateurs portables munis d'un logiciel de cartographie et d'analyse du SIG. Des équipes de soutien technique étaient sur place afin de fournir l'aide nécessaire pendant les plénières et les discussions en petits groupes pour cartographier et analyser les données en vue de l'application des critères des AIEB. Un survol des cartes et des données du SIG

¹⁵ Océan Indien austral : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SIO-01> (notification : 2012-073); Est des tropiques et Pacifique tempéré : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-ETTP-01> (notification : 2012-073); Pacifique-Nord : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-NP-01> (notification 2012-152); et Sud-Est de l'Atlantique : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SEA-01> (notification 2012-153).

¹⁶ UNEP/CBD/RW/EBSA/WSPAC/1/2, UNEP/CBD/RW/EBSA/WCAR/1/2, UNEP/CBD/RW/EBSA/SIO/1/2, UNEP/CBD/RW/EBSA/ETTP/1/3, UNEP/CBD/EBSA/NP/1/3, UNEP/CBD/RW/EBSA/SEA/1/3.

disponibles a été présenté pendant la plénière d'ouverture aux ateliers. De plus, des cartes grand format ont été affichées dans la salle de réunion et plusieurs recueils de cartes de plus petite taille ont été distribués aux fins d'examen par les participants.

A. *Discussions sur l'utilisation des données par les participants*

30. Les travaux d'analyse, de synthèse et de cartographie des données scientifiques pour la préparation des différents ateliers régionaux se sont heurtés à des obstacles communs. Tous les ensembles de données d'intérêt n'ont pas été obtenus avant l'atelier. Certains ont sans doute été oubliés, ce qui met en évidence la nécessité d'un processus permanent et d'une meilleure infrastructure des données.

31. Le débat libre sur les données scientifiques et les critères de l'AIEB a offert plusieurs occasions d'interaction scientifique et de réseautage pour les participants, notamment chez les experts internationaux, régionaux et nationaux. Le rapprochement des données régionales et locales avec les ensembles de données mondiales a été un avantage important. Celui-ci a élargi les connaissances des participants sur la dynamique océanographique et écologique sur une échelle spatiale accrue et aidé les participants à mieux comprendre leur contexte océanographique régional ou mondial. Cet échange d'information et d'ensembles de données s'est poursuivi dans la correspondance post réunion sur les données et la cartographie entre les participants et les membres des équipes techniques. Tous les participants à l'atelier ont profité de l'occasion d'échanger des ensembles de données publiques offertes aux participants de tous les ateliers.

32. L'impossibilité de définir ou d'avoir accès à des données scientifiques a été un problème important pour tous les ateliers. La majorité des données scientifiques ne sont accessibles qu'aux chercheurs et aux institutions qui les détiennent. Des ensembles de données informatives ont été recensés pour tous les ateliers, mais sont demeurés inaccessibles à cause de contraintes d'accès. Le succès d'OBIS révèle que l'information peut être partagée. Cependant, une approche beaucoup plus systématique doit être adoptée pour la prise d'inventaire des informations d'intérêt pour la diversité biologique mondiale afin de combler entièrement les besoins du processus de description des AIEB.

B. *Jugement des experts scientifiques dans l'application des critères scientifiques aux AIEB*

33. La compilation des données scientifiques entreprise par le Secrétariat avec l'assistance technique d'une équipe (CSIRO ou l'Université Duke) et la soumission d'information scientifique sur les aires potentiellement conformes aux critères des AIEB par les participants à l'atelier avant l'atelier ou pendant celui-ci ont facilité la description des aires conformes aux critères des AIEB lors des ateliers régionaux. La compilation d'information scientifique sur les aires potentiellement conformes aux critères des AIEB effectuée avant l'atelier régional au moyen d'un modèle fourni par le Secrétariat dans une notification¹⁷ a permis de recueillir les données et de l'information pertinentes pour appuyer les descriptions des AIEB et a souvent mené à la description finale des AIEB adoptée par l'atelier en plénière après qu'elle ait été précisée et améliorée dans le cadre des débats de l'atelier. Par contre, les participants ayant proposé des aires possibles aux fins de description des AIEB avant l'atelier régional ont parfois eu à modifier, amalgamer ou retirer la description proposée après avoir obtenu plus d'information scientifique à l'atelier et au cours des débats de l'atelier, notamment des informations scientifiques d'envergure régionale mises en évidence pendant la plénière. Tous les ateliers ont été le théâtre de débats intensifs sur toutes les descriptions d'AIEB potentielles en groupes infrarégionaux et en plénière, indépendamment de la source de cette information. La liste des descriptions des AIEB a été mise au point dans le cadre du processus officiel aux fins d'examen et d'adoption par la plénière.

34. L'atelier a débuté par une première plénière qui visait à présenter le processus développé par la Convention sur la diversité biologique pour décrire les aires conformes aux critères des AIEB, un aperçu des données dont disposait l'atelier et un sommaire des initiatives et des programmes scientifiques pertinents pouvant contribuer au processus. Des données et des cartes biogéographiques ont été présentées aux participants aux ateliers, surtout les participants désignés par les Parties et les autres gouvernements,

¹⁷ e.g., notification 2012-153, <http://www.cbd.int/doc/?meeting=EBSA-SEA-01>.

qui en ont discuté lors des plénières, afin de favoriser un consensus sur les aires examinées dans les ateliers. Après que la plénière ait convenu de l'étendue spatiale de l'atelier, les échanges se sont poursuivis en petits groupes intéressés à des aspects géographiques (p. ex., infrarégional, grands écosystèmes marins, habitats de haute mer et de grands fonds marins) et ou parlant la même langue, dirigés par au moins un membre du groupe de soutien technique. Les participants réunis en petits groupes ont discuté à fond des aspects scientifiques de l'application des critères des AIEB aux aires potentielles. Tous les petits groupes ont été encouragés à examiner les aires transfrontalières susceptibles d'être conformes aux critères des AIEB ainsi que les aires potentiellement conformes aux critères des AIEB situées au-delà des limites de juridiction nationale, principalement parce que ces aires n'ont pas été examinées à fond lorsque les participants à l'atelier ont présenté leurs premières descriptions des AIEB potentielles situées à l'intérieur de leurs limites de juridiction nationale. Les experts des organisations régionales et internationales ont appuyé différents sous-groupes, selon leur champ d'expertise particulier et l'information scientifique qu'ils ont fournie, et se sont assuré que l'information fournie était interprétée correctement. Les aires potentiellement conformes aux critères des AIEB ont été identifiées sur une carte du SIG et présentées à la plénière aux fins d'examen, d'analyse et de commentaires. D'autres modifications ont été apportées aux aires à partir des commentaires des participants, avant qu'elles ne soient proposées ou proposées de nouveau avec le texte décrivant l'AIEB, aux fins d'examen et d'approbation à la dernière plénière de l'atelier.

35. Les experts désignés par les Parties ont joué un rôle déterminant dans la mise au point des aires conformes aux critères des AIEB avec l'assistance scientifique et technique d'experts nommés par les organisations régionales et internationales pertinentes et des équipes de soutien technique. L'équipe de soutien technique a fourni son appui pour l'accès aux données et l'interprétation de celles-ci, l'application des critères des AIEB et la préparation des descriptions des AIEB. Cette interaction scientifique entre les différents groupes d'experts a favorisé une meilleure compréhension et une meilleure interprétation des ensembles de données régionales fournis dans la documentation. Les cartes grand format imprimées ont été l'information régionale la plus utile présentée à l'atelier. Les données ont aussi été proposées en format électronique à tous les participants après l'atelier afin qu'ils puissent les mettre à profit dans leurs futurs efforts pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine.

36. Certains pays n'ont pas voulu que l'atelier régional aborde la description des AIEB pour les aires marines situées à l'intérieur des limites de leur juridiction nationale car ils possédaient déjà leur propre processus pour les AIEB ou autre pour définir les aires d'importance (p. ex., caractéristiques écologiques importantes en Australie, les processus de définition des AIEB au Canada et au Japon, et la planification biorégionale marine en Inde). Lorsqu'une aire conforme aux critères des AIEB chevauchait la ZEE d'un pays qui ne souhaitait pas définir les AIEB de sa ZEE, la portion de l'aire faisant l'objet du chevauchement était délimitée par une ligne brisée sur la carte. De façon générale, les AIEB situées dans les eaux de pays non représentés à l'atelier n'ont pas été définies à moins que ces pays n'aient présenté une demande spéciale de nommer un des experts présents pour prendre en charge la description de l'aire située dans leurs eaux nationales en leur nom.

C. Renforcement des capacités scientifiques et réseautage d'experts/de données à l'échelle régionale dans le cadre du processus de définition des AIEB

37. Les six ateliers sur les AIEB ont profité d'occasions de renforcement des capacités à différents niveaux. Le renforcement des capacités a permis notamment de mieux comprendre les concepts sur lesquels reposent la description des aires conformes aux critères des AIEB et la façon d'appliquer ces critères dans les eaux côtières et les habitats de haute mer et des grands fonds marins. Des ensembles des données complètes compilés par le Secrétariat et les équipes techniques (plus de 50 couches du SIG) ont été mis à la disposition de participants pendant leurs délibérations. Les ensembles de données mondiales utilisés peuvent être téléchargés du Réseau australien des données océaniques.¹⁸ Tous les participants à l'atelier, y compris les équipes techniques, sont repartis en ayant mieux compris l'état écologique et

¹⁸ <http://portal.aodn.org.au/aodn/>.

biologique, et la dynamique de la diversité biologique de toutes les régions, ainsi que la connectivité écologique et les liens scientifiques de ces régions.

38. Les ateliers ont aussi offert une excellente tribune de communication aux experts des pays voisins et pour l'identification des valeurs communes et des caractéristiques transfrontalières pouvant s'appliquer aux descriptions des AIEB. En mettant l'accent sur les données scientifiques et le partage d'information, ce qui a obligé les participants à offrir leurs meilleures expertises et opinions d'experts, les ateliers régionaux ont maintenu un haut niveau d'engagement scientifique, de réseautage et de communication, du début à la fin de l'exercice.

39. La formation sur les AIEB offerte par le Secrétariat avant les ateliers régionaux a souligné le fait que le processus de définition des AIEB était un exercice scientifique et technique, et que la définition des AIEB et le choix des mesures de conservation et de gestion (p. ex., aires marines protégées, évaluations d'impact, gestion de la pêche) relèvent des États et des organisations intergouvernementales compétentes. Cette formation a aussi permis aux participants de mieux comprendre les critères des AIEB, les données scientifiques et l'information pouvant servir à appliquer les critères des AIEB, les différents éléments à prendre en ligne de compte dans l'application des critères des AIEB, surtout dans les aires où les données sont rares, et les caractéristiques biogéographiques de chaque région. Grâce à cette formation, les participants ont acquis une meilleure compréhension de la biologie et de l'écologie de la région, de l'information sur l'application des critères des AIEB et des méthodes pour appliquer l'information scientifique lors de la préparation des descriptions des AIEB dans leurs régions respectives. Les participants ont aussi reçu les outils et les méthodes présentés dans le manuel de formation sur les AIEB (UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/9). L'atelier du Sud-est de l'Atlantique a reçu l'appui de l'atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique de l'Ouest de l'Initiative pour un océan durable (IOD) (Dakar, février 2013), qui a eu lieu deux mois avant l'atelier régional sur les AIEB présenté en Namibie.

V. APPLICATION POTENTIELLE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE LIÉE AUX AIRES CONFORMES AUX CRITÈRES DES AIEB EN APPUI À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE PORTANT SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE ET CÔTIÈRE

40. Cette partie examine l'application possible d'information scientifique liée à la description des AIEB afin d'appuyer les efforts des pays pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, conformément au thème de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Elle est fondée sur les expériences de la région Pacifique-Sud, où les conclusions de l'atelier du Pacifique Sud-ouest ont servi à la planification des espaces marins.

41. Les aires décrites considérées comme conformes aux critères des AIEB jumelées à l'information sur la répartition des pressions peuvent servir à établir la priorité des mesures de gestion. Dans ce contexte, les aires définies en tant qu'AIEB par les ateliers peuvent être considérées comme des aires de grande valeur écologique ou biologique. Ce sont des aires auxquelles il convient d'accorder plus d'attention afin qu'elles soient gérées de manière durable. Les pressions que subissent les océans ne sont pas réparties de manière homogène et les aires conformes aux critères des AIEB chevauchent les pressions de façons différentes. De plus, certaines aires conformes aux critères d'AIEB ne portent que sur les habitats benthiques ou pélagiques et les valeurs qu'elles présentent ne subissent pas nécessairement l'influence des pressions de la même façon. Cette situation peut être illustrée à l'aide de deux exemples. Le premier exemple montre le nombre total d'hameçons de la pêche au thon avec palangre pendant la période 2001-2010, à partir de l'information obtenue auprès de la Commission de la pêche du Centre-Ouest du Pacifique (WCPFC). Il démontre que la pêche n'est pas menée également dans le Pacifique-Sud, mais qu'elle est plutôt concentrée dans des lieux discrets. Il importe de prendre note de la concentration la plus élevée associée à l'AIEB décrite pour la fosse New Hébrides (voir la figure 9 du document UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/3).

42. Le deuxième exemple superpose les prévisions de changements climatiques relatives au changement dans la température de la surface de la mer (voir la figure 4). Deux aires distinctes de réchauffement important sont présentes dans le Pacifique Sud-ouest comparativement au sud-est de l'Australie et au centre du Pacifique. L'augmentation de la température de la surface de la mer dans le centre du Pacifique est directement associée à la zone équatoriale de haute productivité, une AIEB décrite dans l'atelier du Pacifique Sud-ouest.

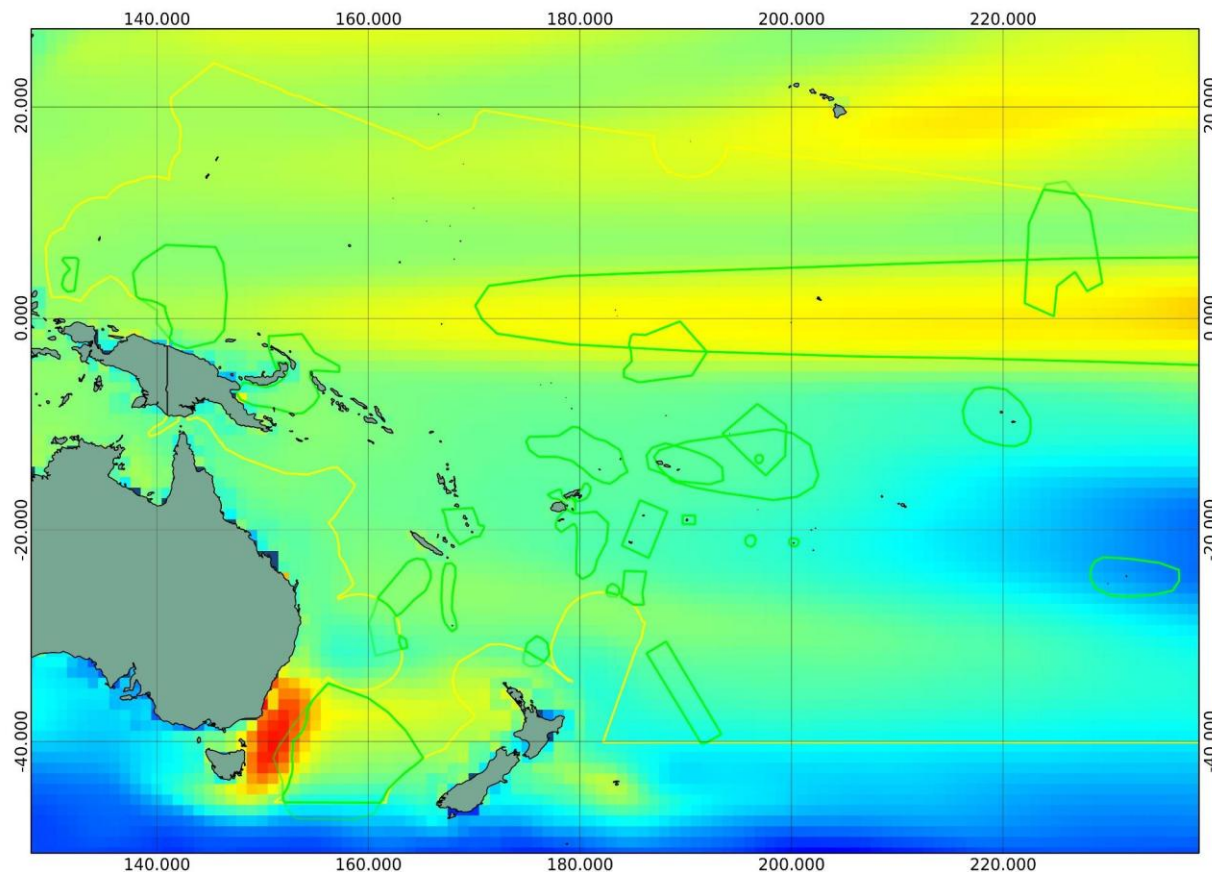


Figure 4. Changements prévus dans la température de la surface de la mer à partir du modèle régional des températures moyennes du Pacifique de 1950-2000 par rapport aux températures moyennes de 2050-2100. Les AIEB sont indiquées en vert.

43. Plusieurs autres pressions identifiables peuvent potentiellement avoir un impact sur les AIEB décrites par l'atelier du Pacifique Sud-ouest, notamment les événements naturels tels que les cyclones et les activités humaines telles que le transport de marchandise, l'exploitation minière et la pêche benthique. L'interaction entre les pressions et les AIEB a été examinée au moyen de données sur la répartition spatiale des différentes pressions, afin de démontrer l'utilité de l'information scientifique liée aux AIEB pour la priorisation des différentes mesures de gestion (figure 5). Elle démontre que certaines aires conformes aux AIEB courent un risque potentiel, que les pressions ne sont pas réparties également dans la région et qu'elles chevauchent différentes AIEB.

44. L'information scientifique liée aux AIEB peut être utilisée de plusieurs autres manières en appui à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine. Les descriptions des AIEB préparées dans les ateliers régionaux fournissent de l'information sur les aires de ces régions dont les systèmes écologiques ou la diversité biologique ont une plus grande valeur que dans les régions environnantes. Les descriptions des AIEB pourraient à long terme devenir une source d'information directe pour les activités de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, notamment un réseau d'aires marines protégées, comme indiqué à l'annexe II à la décision IX/20. L'information scientifique liée aux AIEB pourrait contribuer à identifier les aires relativement plus importantes et servir

à cibler la gestion des aires, repérer les aires qui exigent un niveau de précaution supérieur et où une évaluation d'impact environnemental s'impose, et identifier les aires où le caractère unique ou la rareté (critère 1) de la diversité biologique (critère 6) révèlent une plus grande probabilité de trouver une nouvelle diversité génétique.

45. Il n'a fait aucun doute lors des ateliers sur les AIEB que les participants de certains pays prévoyaient utiliser l'information sur les AIEB convenue par les experts pour appuyer la gestion des aires marines dans les aires situées à l'intérieur des limites de juridiction nationale. À titre d'exemple, les AIEB décrites dans l'atelier de la région du Pacifique Sud-ouest ont fourni de l'information concernant l'intention des Îles Cook de désigner une réserve marine sur son territoire national.

	Pelagic Fisheries	Benthic Fisheries	Shipping	Mining	Climate Change	Cyclones
New Hebrides Trench	Red	Light Blue	Green	Light Blue	Yellow	Red
Seamounts of West Norfolk	Green	Yellow	Yellow	Light Blue	Yellow	Green
Louisville Ridge	Green	Red	Light Blue	Light Blue	Green	Light Blue
Central Pacific Equatorial Productivity Zone	Yellow	Light Blue	Green	Yellow	Red	Light Blue
Ua Puakaoa Seamounts	Green	Light Blue	Light Blue	Light Blue	Yellow	Yellow

Figure 5. Interaction entre les AIEB décrites à l'atelier du Pacifique Sud-ouest et les pressions potentielles. Le rouge indique une valeur élevée de pression dans chacune des IAEB, l'orange signale une pression moyenne, le vert une faible pression et le gris l'absence de pression

VI. CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

46. Les réseaux de données mondiaux et régionaux sont essentiels au processus international de désignation des AIEB afin d'offrir un système de libre accès à l'information pour tous les pays et tous les individus, et de fournir des données contribuées sur les aires marines situées à l'intérieur et au-delà des limites de juridiction nationale. Bien que le système d'information OBIS présente la plus vaste collection de données biologiques marines existante en appui aux processus internationaux, des lacunes et des insuffisances importantes ont été relevées et doivent être éliminées afin de mieux répondre aux demandes en croissance rapide de la communauté internationale. L'accès aux données sur les océans du monde n'est pas uniforme. En effet, des lacunes importantes ont été repérées, notamment en ce qui concerne les aires marines situées au-delà des limites de juridiction nationale et dans l'hémisphère sud.

47. Les ateliers ont offert des occasions inestimables de renforcement des capacités dans plusieurs régions. Ils ont proposé de nombreux ensembles de données jusqu'à maintenant inconnues et souvent inaccessibles aux participants des ateliers. Les participants ont aussi profité d'une meilleure compréhension scientifique des aires marines de leur région, surtout en haute mer et dans les grands fonds marins.

48. Les ateliers régionaux se sont révélés particulièrement productifs lorsqu'ils reposaient sur de solides initiatives et programmes régionaux engagés envers la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Par exemple, le soutien du Programme environnemental régional du Pacifique-Sud a été essentiel à la réussite du premier atelier régional, notamment en assurant la coordination nécessaire entre les participants et en fournissant une expertise régionale. Les secrétariats de la Convention de Nairobi en Afrique de l'Est et de la Convention d'Abidjan en Afrique de l'Ouest ont offert un soutien inestimable et ont joué un rôle déterminant dans le succès des ateliers de l'océan Indien austral et du Sud-est de l'Atlantique, au même titre que l'Organisation de la pêche du Sud-est de l'Atlantique (SEAFO) en Afrique de l'Ouest, tandis que le Secrétariat du Programme environnemental des Caraïbes (CEP), le Secrétariat de la Commission permanente du Pacifique-Sud (CPPS), l'unité de coordination du Plan d'action du Nord-ouest du Pacifique (NOWAP) et l'Organisation scientifique marine du Pacifique-Nord (PICES) ont apporté une contribution importante aux ateliers de leurs régions respectives, en collaboration avec d'autres organisations et initiatives régionales, dont des organisations et des organes régionaux de gestion des pêches pertinents.

49. Les ateliers régionaux sur la description des aires conformes aux critères des AIEB organisés par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à la demande des dixième et onzième réunions de la Conférence des parties ont couvert une grande portion du globe (environ 75 pour cent des océans du monde) en moins de deux ans, de concert avec des démarches parallèles entreprises dans les régions du nord-est de l'Atlantique et de la Méditerranée par les organisations intergouvernementales régionales concernées. Ces ateliers ont puisé dans la vaste expérience de 92 pays et 79 organes régionaux ou internationaux et ont décrit 172 aires qui possèdent, aux yeux des participants, une grande valeur écologique ou biologique selon les critères d'AIEB établis au titre de la Convention. Les aires conformes aux AIEB décrites dans les ateliers régionaux peuvent déjà être utilisées par les pays participants afin d'accroître leurs efforts de conservation et de gestion des milieux marins, et par les organes régionaux et internationaux dans leurs champs de compétence respectifs. Elles signalent des aires dans lesquelles il conviendrait d'appliquer plus de précaution dans l'examen des modèles de gestion des espaces pour diverses activités marines. Elles signalent également des aires et des attributs que la communauté scientifique marine internationale peut prendre en considération lors de la conception et de la priorisation des activités de suivi mondiales.

50. Les ateliers ont préconisé la collaboration d'experts au lieu d'une démarche systématique, de sorte que les aires décrites conformément aux critères des AIEB ne sont pas automatiquement complètes ni représentatives. Tous les ateliers régionaux ont signalé la nécessité d'organiser d'autres ateliers afin d'en arriver à une démarche systématique appliquée au fil des progrès accomplis dans la disponibilité d'information scientifique. Les ateliers régionaux d'experts ont fait de rapides progrès dans la description d'aires relativement plus importantes que les régions avoisinantes en raison de leur valeur écologique ou biologique. Le processus de définition des aires conformes aux critères d'AIEB de la Convention devient

ainsi un nouveau véhicule de collaboration scientifique et de renforcement des capacités internationales et régionales. La fin de cette première série d'ateliers marquera le début d'un processus de longue haleine qui évoluera au fil des progrès accomplis dans les domaines de la recherche, du suivi et de la gestion des données sur la diversité biologique marine, particulièrement en haute mer et dans les grands fonds marins.
